



# L'AVENIR EST FÉMINISTE

## L'INFORMATIVE VOTRE BULLETIN D'INFORMATION ET D'ANALYSE FÉMINISTE

HIVER 2022

Toute la vie.....	page 2
Patriarcat, salaire minimum et pauvreté des femmes.....	page 4
Un droit durement gagné.....	page 6
L'avortement aux premières loges du festival des films de Sundance.....	page 8
Des mythes difficiles à déconstruire.....	page 9
Semaine SSG: Le plaidoyer en action.....	page 10
En vrac.....	page 12

La série télé « Toute la vie », qui traite de la grossesse à l'adolescence, s'achèvera enfin ce printemps après 3 saisons. L'autrice, Danielle Trottier, dit avoir fait le tour du sujet, et craindre de se répéter. C'est avec un immense satisfaction que nous accueillons la fin de cette télésérie. Rappelons qu'un texte collectif, qui dénonçait les faussetés véhiculées sur l'avortement dans cette télésérie et signé par plus de 80 femmes et groupes de femmes féministes, a été publié dans le quotidien La Presse en décembre 2020. Il interpellait la responsabilité du diffuseur public, Radio-Canada, du producteur, Aétios Productions, et de l'autrice. Le texte a été largement relayé et débattu à l'émission Penelope, diffusé sur Ici Radio-Canada Première. Ses invités nous ont donné raison et Nathalie Petrowski a déclaré à cette occasion que la télésérie véhiculait des positions anti-avortement.

Face à l'absence de réaction du diffuseur, du producteur et de l'autrice, une plainte formelle, signée par quinze groupes féministes a été déposée le 8 mars 2021 auprès du diffuseur, lesquels n'ont donné aucune suite à cette plainte.





Dans la plainte, les signataires ont voulu rétablir les faits, qui sont les suivants : « Depuis la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Morgentaler (1988), la pratique de l'avortement a été décriminalisée. Dès lors, il n'existe aucune interdiction ni limite juridique concernant l'avortement, et ce, peu importe le motif et le stade de grossesse. Du même coup, les « comités d'avortements thérapeutiques » formés de trois médecins chargés d'autoriser ou non un avortement furent abolis. La Cour suprême a également affirmé que seule la femme peut décider d'interrompre sa grossesse. En outre, dans l'affaire Chantale Daigle (1989), la Cour a déclaré à l'unanimité que le géniteur, le père en puissance n'a aucun droit sur le fœtus et il ne peut empêcher l'avortement, dorénavant considéré comme un acte médical. Au Québec, selon l'article 14 du Code civil du Québec une mineure de 14 ans et plus peut obtenir un avortement sans l'autorisation des parents ».

Nous ne pouvons pas nier le travail exceptionnel et le grand talent des acteurs et actrices, qui eux, ne connaissent assurément pas la réalité de la grossesse à l'adolescence, ni les enjeux de l'avortement au Québec. Mais l'ignorance de l'autrice qui induit en erreur les adolescentes et les femmes en général nous semble inacceptable.

La télésérie est très populaire auprès de la population en général mais aussi auprès des jeunes qui s'y identifient. Les images et les textes lancent un message anti-choix, une tactique bien connue de ce mouvement qui a pour but de manipuler, culpabiliser, épeurer les femmes à mettre un terme à une grossesse. Les adolescent.es sont vulnérables à ces messages et n'iront pas chercher la vérité. Ils croiront ces images et ces textes. Le mouvement anti-choix a bien choisi sa cible.



# Patriarcat, salaire minimum et pauvreté des femmes

La pauvreté des femmes est un symptôme de la société patriarcale dans laquelle nous vivons. Le travail invisible non-reconnu, la dévalorisation des domaines d'employabilité à prédominance féminine et les inégalités salariales ne sont que quelques-uns des facteurs de pauvreté affectant les femmes et les personnes faisant partie de groupes marginalisés (2SLGBTQIA+, personnes en situation de handicap, minorités culturelles, etc.).

Les femmes se heurtent à différents obstacles dans l'accomplissement de leur vie professionnelle car leur rôle social est différent de celui des hommes. Leur réalité spécifique n'est pas prise en compte dans la conception même de l'univers du travail. Elles sont femmes, travailleuses, mères, aidantes naturelles, chargées de la gestion et planification familiale. La société contemporaine exige des femmes qu'elles performant dans l'ensemble de ces rôles, qu'elles soient aussi productives et disponibles que leurs homologues masculins. Tout cela, en les rémunérant moins.

Selon la fondation Canadienne des femmes et le Conseil du statut de la femme, les femmes gagnent en moyenne 76.8¢ pour chaque dollar gagné par un homme et pour rattraper ce retard à la retraite elles devraient travailler 14 ans de plus. Pour les femmes immigrantes la différence est encore plus grande. Selon le moment auquel elles ont immigrés au Canada, les femmes immigrantes gagnent de 57¢ à 71¢ pour chaque dollar gagné par un homme et ce malgré le fait qu'elles sont plus scolarisées.

## FEMMES, INÉGALITÉS ET PAUVRETÉ



Illustration: Mathilde Cinq-Mars

# Patriarcat, salaire minimum et pauvreté des femmes

Bien au-delà des inégalités salariales, le statu d'emploi des femmes est un facteur contribuant à leur appauvrissement. Les femmes représentent près de 60% des personnes au salaire minimum en plus d'être 1 sur 4 à occuper un emploi à temps partiel, soit le double des hommes.

La revendication d'une augmentation du salaire minimum à 18\$ de l'heure serait donc un bon point de départ pour diminuer la précarité financière de toutes et spécialement des femmes, puisqu'elles sont surreprésentées dans les emplois faiblement rémunérés. Toutefois, comme 1 femme sur 4 travaille à temps partiel, beaucoup de femmes continueraient de se trouver en deçà du seuil de pauvreté.

Il faut impérativement, en tant que société, se pencher sur la question de l'écart de revenus entre homme et femme. On doit continuer de revoir la « genrification » des rôles et diminuer les impacts auprès des personnes touchées. Il faut donner une valeur au travail invisible qu'accomplissent les femmes, le « prendre soin » ainsi que les emplois qui s'y rattachent. On doit aussi prendre en compte les réalités des femmes qui sont à la croisée des oppressions ; immigrantes, racisées, âgées, en situation d'handicap, etc.

En reconnaissant la valeur du travail des femmes nous reconnaissons leur apport essentiel au fonctionnement de la société. Il est grand temps que le Québec prenne des actions afin d'assurer la même qualité de vie à toutes et qu'il cesse de dévaloriser la contribution de 50% de sa population.



**Ce 28 janvier 2022 est célébré le 34<sup>ième</sup> anniversaire de la décriminalisation de l'avortement au Canada. Il aura fallu plusieurs années de luttes féministes pour obtenir une éducation à la sexualité, un accès à la contraception et que toutes les femmes puissent interrompre une grossesse imprévue ou non désirée sans risquer l'emprisonnement ou même leur vie.**

**Faisons un petit retour en arrière pour résumer quelques injustices qui justifient ces luttes.**

Le 22 juin 1869, Le Parlement vote une loi qui interdit l'avortement.  
« L'avorteur, l'avorteuse ou l'avortée sont passibles d'emprisonnement à perpétuité et la femme qui provoque son propre avortement risque 7 ans de prison ».

Le 28 juin 1892, Le premier Code criminel canadien est adopté par la Chambre des communes. La distribution d'information et de matériel contraceptif ou abortif devient illégale. « Est coupable d'un acte criminel et passible de deux ans d'emprisonnement celui qui offre en vente, annonce pour les vendre ou en disposer, quelque médecine, drogue ou article destiné ou représenté comme servant à prévenir la conception ou à causer l'avortement ou une fausse couche, ou publie une annonce de cette médecine, drogue ou article. »

De 1965 à 1969, Le Dr Serge Mongeau est vite sensibilisé aux problèmes liés à l'absence d'information à la sexualité, à l'accès à la contraception et à la pratique d'avortements clandestins. Il devient chroniqueur au journal Photo-Journal où il répond au courrier et rédige une vingtaine d'articles sur la sexualité et la planification des naissances. Il est congédié par le journal parce qu'il critique la morale catholique.

Le 19 octobre 1967, Le Dr Henry Morgentaler présente un mémoire aux membres du Comité permanent de la santé et du bien-être Canada au nom de l'Association humaniste de Montréal : « Nous croyons que toute femme devrait avoir le droit de demander l'interruption de la grossesse dans les trois premiers mois de la gestation. Cette assertion, je le répète, peut paraître révolutionnaire, mais en réalité, elle ne l'est pas, parce que à mon avis, nous devons considérer comme accidentels la grossesse involontaire et l'avortement, car les relations sexuelles ne visent pas nécessairement à procréer. »

Le 14 mai 1969, Le Bill omnibus (Loi C-150) est adopté en 3<sup>ième</sup> lecture après des débats houleux sous le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau. Les produits contraceptifs ne sont plus inscrits au Code criminel, mais l'avortement demeure un crime. Les avortements pourront être pratiqués sur autorisation d'un comité thérapeutique formé d'au moins trois médecins qui étudiera le cas de la demanderesse sans l'avoir consultée et qui autorisera l'avortement seulement dans les cas où la vie et la santé de la mère sont en danger.

Le 20 février 1971, Deux militantes de la cellule avortement du Front de libération des femmes (FLF) lancent une campagne pour l'avortement gratuit et sur demande. Elles veulent montrer que le contrôle du corps des femmes est l'une des causes les plus importantes de la violence du patriarcat, c'est-à-dire la racine de l'oppression envers les femmes. L'objectif de la campagne est d'offrir un service d'avortement et de diffuser de l'information sur tout ce qui touche à la santé reproductive des femmes. Elles demandent l'abolition des comités thérapeutiques qui sont principalement composés d'hommes.

Le 8 mars 1971, Une première grande marche pour l'avortement libre et gratuit a lieu à Montréal. Elle est suivie d'un colloque.

Le 8 mars 1977, Un rapport ayant confirmé que l'accessibilité à l'avortement demeure un problème non résolu, particulièrement dans les hôpitaux francophones du Québec, le Comité de lutte (fondé en 1974) qui a un rôle de leadership informel donne une conférence de presse pour rendre public le manifeste « Nous aurons les enfants que nous voulons ».

Le 2 avril 1977, Suite à la diffusion du manifeste, 2000 femmes défilent dans les rues de Montréal pour réclamer publiquement le droit à l'avortement libre et gratuit. À partir de ce moment, les femmes gagnent de l'autonomie. Les Cliniques Lazures sont créées, le Centre de santé des femmes de Montréal et les CLSC peuvent pratiquer des avortements.

**Le 28 janvier 1988, la Cour suprême du Canada déclare que les femmes ont le droit à la vie, la liberté et la sécurité de leur personne. Aucune femme ne peut être forcée par la loi à mener un fœtus à terme. Le droit à la liberté confère à chaque individu une marge d'autonomie personnelle sur les décisions importantes touchant intimement à la vie privée. La décision que prend une femme d'interrompre sa grossesse relève de cette catégorie de décision protégée. La juge Wilson conclut sans équivoque que le droit à la liberté énoncé dans l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés comprend également le droit à l'avortement.**





# L'avortement aux premières loges du festival des films de Sundance



PHOTO WILSON WEBB, FOURNIE PAR LE SUNDANCE INSTITUTE  
Elizabeth Banks et Sigourney Weaver dans le film *Call Jane* de Phyllis Nagy

Depuis déjà plusieurs années il n'est pas rare que le sujet de l'avortement fasse la une des médias américains. Que ce soit des propos anti-choix de l'ancien président Trump, de sénateurs conservateurs ou le dépôt de projet de loi dans certains états qui remettent en cause l'accès à l'avortement, il est clair que le sujet de l'avortement est extrêmement polarisant au États-Unis. Tous ces débats et ces attaques ont trouvés écho jusqu'à Hollywood. Effectivement, cette année de nombreuses actrices, réalisatrices et activistes ont souhaité mettre en garde les prochaines générations en utilisant la plateforme qu'elles connaissent, soit celui de la cinématographie.

Trois films et documentaire ce sont démarqués au Festival des films indépendants de Sundance cette année. Tout d'abord, le long métrage *Call Jane* et le documentaire *The Janes* qui relatent tous deux les parcours des personnes ayant créé un collectif pour aider les femmes désirant mettre un terme à leur grossesse dans le Chicago des années 1960 aux risques de leur vie, leur santé et leur liberté.

Un autre film traitant du parcours des militantes pour le droit à l'avortement nous vient directement de la France. Le film *L'événement* a su lui aussi se frayer un chemin jusqu'au grand écran.

Tous trois sont des films ou documentaire, où même si parfois les histoires peuvent être romancées, peuvent nous rappeler quelles ont été les luttes passées, les raisons pour lesquelles les femmes se sont mobilisées. Comme nous le rappelait si bien Sigouner Werver « J'ai connu cette époque et, croyez-moi, nous n'avons pas envie de revenir en arrière ». Pour un futur plus juste, plus libre et plus équitable il est important de comprendre son passé. N'hésitez pas à vous informer, à lire des livres, à écouter des films pour vous approprier ce passé qui nous appartient à toustes.



Par quel étrange phénomène peut-on expliquer le fait que les pays où l'avortement est complètement ou partiellement illégal sont les pays où les taux de grossesses imprévues sont les plus élevés.

L'un des mythes les plus difficiles à défaire au niveau de la désinformation entourant l'avortement est l'idée préconçue que de « légaliser » l'avortement veut automatiquement dire que le nombre de ceux-ci ne peut qu'aller en augmentant. Pourtant les faits prouvent tout à fait le contraire. Les pays où l'avortement est accessible, n'enregistre pas plus d'avortement que les pays où c'est criminel. Une personne enceinte qui ne souhaitait pas l'être et qui est à la recherche de services pour l'interrompre mettra sa propre vie en jeu si les services se retrouvent inexistant. Même si ce fait semble complètement irréaliste et aller à l'encontre de toute logique, il est parfaitement explicable. De nombreux facteurs influencent la santé sexuelle de toute une chacune et spécifiquement ceux entourant la grossesse.

D'abord il faut comprendre qu'une grande majorité des pays qui restreignent l'avortement sont des pays où les religions occupent une place encore prédominante et influencent les décisions politiques. Ce sont donc des pays où l'accès à la contraception est difficile et où même parfois les informations données sont complètement erronées. Ce sont davantage les valeurs « familiales » qui sont mises à l'avant-plan. L'important c'est de faire des enfants en grand nombre au détriment de l'émancipation et de la santé des femmes.

Depuis plus de 30 ans le Canada offre la possibilité aux personnes qui souhaitent interrompre leur grossesse de le faire. Les statistiques sont claires : plus l'éducation à la sexualité, l'information, la contraception et l'avortement sont accessibles, moins les risques de se retrouver face à une grossesse imprévue est grand. La clé du succès réside dans un plus grand accès à l'éducation inclusive et émancipatrice.

# La Semaine de la santé sexuelle et génésique se tien du 14 au 18 février 2022 sous le thème « Le plaidoyer en action ».

La semaine de sensibilisation à la santé sexuelle et génésique (SSG) est une campagne annuelle pour rehausser la sensibilisation à la santé sexuelle et génésique et promouvoir des ressources afin d'améliorer la santé des communautés au Canada. Le plaidoyer a joué un rôle crucial tout au long de l'histoire pour améliorer l'accès aux soins de santé sexuelle et pour assurer le respect de nos droits humains.

Cette année, nous braquons les projecteurs sur des acteurs-trices du changement qui nous ont guidé-es et inspiré-es et qui ont travaillé fort pour transformer des vies.

Au Canada et dans le monde, des militant-es ont lutté et continuent de lutter pour l'accès aux contraceptifs, la décriminalisation de l'avortement, les traitements efficaces contre le VIH, les chirurgies d'affirmation de genre, l'éducation sexuelle complète, et plus encore.

Le plaidoyer peut chercher à augmenter le soutien à une cause, à influencer des dirigeant-es et des décideur-euses à établir un cadre qui permet à tout le monde d'exercer ses droits ou à modifier des lois et des politiques. Tant de progrès ont été réalisés grâce aux efforts inlassables des personnes qui désirent mieux pour elles et pour leurs communautés.

Malheureusement, il reste encore beaucoup à faire pour que personne ne soit laissé pour compte. Nous devons néanmoins célébrer le rôle crucial des militant-es et des activistes pour faire un monde un endroit où chacun-e peut être en bonne santé et s'épanouir.

Le plaidoyer, c'est d'être solidaire : Reconnaître le travail du sexe sans exploitation, défendre le droit humain à la sécurité, la santé et la vie.

Le plaidoyer, c'est transformer : Pour réaliser la justice sociale, les personnes qui militent et qui défendent les droits humains doivent avoir une place réelle à la table des négociations et des prises de décisions.



# Semaine SSG: Le plaidoyer en action

Le plaidoyer, c'est persévérer : La Cour constitutionnelle de l'Équateur a tranché le 28 avril 2021 en faveur de la décriminalisation de l'avortement en cas de viol. Cette victoire est une étape cruciale dans la lutte pour l'accès à l'avortement, à la santé et les droits sexuels et génésique des organismes féministes de ce pays.

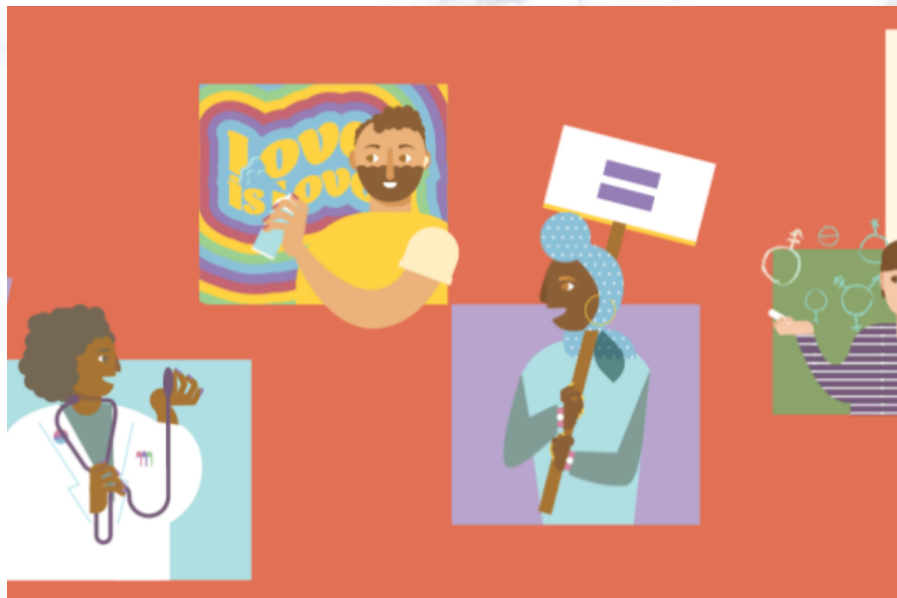
Le plaidoyer, c'est résister : L'Internet est un puissant outil de plaidoyer. On peut se servir de ses plateformes numériques et des médias sociaux pour mobiliser dans nos luttes pour une éducation sexuelle saine et complète et pour revendiquer des droits universels en avortement.

Le plaidoyer, c'est bâtir nos communautés : Décoloniser, arriver à un changement systémique durable et à long terme de la santé sexuelle autochtone et de l'expérience humaine.

Nous espérons que cette campagne vous incitera tous et toutes à poursuivre vos actions d'agitation, de plaidoyer et de résistance !  
Surveillez-nous ! Du 14 au 18 février nous serons présent-es dans les parcs, les mails de centres d'achats et autres lieux pour vous distribuer du matériel d'information et de sensibilisation « au goût du jour », c'est-à-dire dans le respect des consignes sanitaires.

Entre temps, et pour en apprendre encore plus, visitez le site de Action Canada pour la santé et les droits sexuels.

<https://www.actioncanadashr.org/fr/campagnes>





COLLECTIF 8 MARS | Journée internationale des droits des femmes 2022

## Journée internationale des droits des femmes

Le Collectif 8 mars dévoile aujourd'hui le visage de la Journée internationale des droits des femmes 2022 qui se déroulera sur le thème L'avenir est féministe. Pour une deuxième année consécutive, son contenu sera marqué par la crise sanitaire qui a mis au jour les inégalités et les discriminations systémiques vécues par les femmes, que ce soit à titre de travailleuses ou de citoyennes.

### Atteindre un monde plus juste

Depuis près de deux ans, celles-ci sont touchées de multiples façons par les conséquences de la COVID-19. Qu'on aborde ou non les pertes d'emploi et de revenus, la violence conjugale et les féminicides, l'augmentation du travail invisible, la surexposition au risque de contamination ou les questions de santé mentale et de solitude, il demeure indéniable que les femmes ont subi de plein fouet la crise sanitaire et qu'elles ne sont toujours pas au bout de leur peine.

## Engagez-vous pour le communautaire

Depuis trop longtemps, le gouvernement promet des montants substantiels destinés au financement à la mission des organismes communautaire ainsi qu'un plan d'action gouvernemental pour mieux soutenir le milieu communautaire. Moins d'un an avant les prochaines élections, rien de concret n'a encore été réalisé. L'attente a assez duré !

Du 21 au 24 février 2022, en vue du budget qui précédera les prochaines élections provinciales, les organismes d'action communautaire autonome de tout le Québec sont appelés à prendre part à une vague de grèves, de fermetures et d'actions rotatives.

En Estrie des actions de mobilisations se tiendront dans chacune des MRC et tous les député.es seront visité.es afin de leur remettre nos cartons rouges. Plus de détails à venir, mais si vous avez envie de vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous lâcher un coup de fil.

